

Cigna Eurprivileges

Assurance hospitalisation



En tant qu'ancien fonctionnaire de l'Union européenne, vous bénéficiez par le biais du Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM) d'une large couverture dans le monde entier qui rembourse environ 85% de vos factures médicales. Toutefois, nous sommes bien conscients du poids que peuvent représenter les frais médicaux restant à votre charge.

C'est pourquoi **Cigna Eurprivileges**, en collaboration avec l'**AIACE**, vous propose une assurance hospitalisation défiant toute concurrence qui prend en charge les frais d'hospitalisation et/ou de chirurgie restant à votre charge. Les frais de clinique de jour et de soins ambulatoires engagés au cours des deux mois qui précèdent et des six mois qui suivent une hospitalisation sont également pris en charge.

Vous avez le choix entre deux formules: Assurance hospitalisation avec ou sans couverture accidents.

Votre couverture est valable dans le monde entier et à vie.
Aucun accord préalable pour les dépenses engagées à l'étranger.

Qui peut s'affilier?

- **Les fonctionnaires à la retraite des institutions et organisations de l'Union européenne.**
- Vous pouvez souscrire jusqu'à l'âge de 69 ans ou dans les douze mois suivant votre départ en retraite. Une fois assuré(e), vous bénéficiez d'une couverture à vie.
- **Leur conjoint ou conjoint survivant.**
- Le conjoint ou conjoint survivant doit obligatoirement être couvert par le RCAM ou une autre assurance de base.

Quelles sont les garanties?

	QUELLES SONT LES PRESTATIONS?	COMMENT SUIS-JE REMBOURSÉ(E)?
Assurance hospitalisation AVEC couverture accidents	• Séjours hospitaliers résultant d'une maladie ou d'un accident (y compris la clinique de jour) • Chirurgie • Frais ambulatoires engagés au cours des 2 mois qui précèdent et des 6 mois qui suivent l'hospitalisation	• Franchise facultative de 100 EUR par personne par an. • Remboursement à 100% des frais non remboursés par le RCAM. • Il se peut que des plafonds s'appliquent. En effet, notre remboursement complémentaire ne peut pas excéder le montant remboursé par le RCAM.
Assurance hospitalisation SANS couverture accidents	• Séjours hospitaliers résultant d'une maladie (y compris la clinique de jour) • Chirurgie • Frais ambulatoires engagés au cours des 2 mois qui précèdent et des 6 mois qui suivent l'hospitalisation	

Combien cela coûte par personne et par an?

Primes applicables en 2026

	ASSURANCE HOSPITALISATION SANS COUVERTURE ACCIDENTS		ASSURANCE HOSPITALISATION AVEC COUVERTURE ACCIDENTS	
	100 EUR*	Pas de franchise	100 EUR*	Pas de franchise
Franchise annuelle par personne				
Montant de la prime	286,55 EUR	328,90 EUR	321,92 EUR	369,47 EUR

* La première tranche de 100 EUR des frais médicaux est à la charge de l'assuré(e), une fois par an.

Si vous avez souscrit l'assurance accidents de l'AIACE (numéro de police n° 719.757.143), il suffit alors de choisir la formule Assurance hospitalisation sans couverture accidents.



Comment puis-je m'affilier?

Etant donné que l'assurance hospitalisation est un contrat collectif négocié par l'AIACE, vous devez être ou devenir membre de l'AIACE. Votre demande d'affiliation à l'AIACE peut être soumise en même temps que votre demande d'affiliation à l'Assurance hospitalisation (consultez <http://aiace-europa.eu/contactez-nous/>)

Obligatoire

Remplissez et signez le [formulaire d'affiliation](#).*

Complétez un [questionnaire médical](#) par personne à assurer. L'assureur peut exiger des informations et examens complémentaires afin d'évaluer le risque correctement.

Optionnel

Si vous souhaitez payer par prélèvement automatique, envoyez-nous également le [formulaire de prélèvement SEPA](#). Nous avons besoin du document original signé. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous retourner ce document par la poste.

La couverture prend effet à compter du premier jour du mois qui suit l'acceptation de votre demande par l'assureur.

Veuillez envoyer les documents à:

Par courrier

Cigna Eurprivileges
Plantin en Moretuslei 299
2140 Antwerpen
BELGIQUE

Par e-mail

info@eurprivileges.com



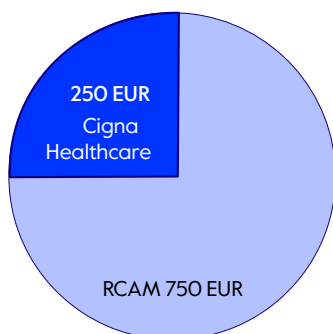
Pour toute autre information, prière de consulter les **questions fréquemment posées** sur notre site www.eurprivileges.com ou contactez-nous au +32 3 217 65 76. Pour toute question concernant une demande de **remboursement**, vous pouvez nous contacter par téléphone au +32 3 217 65 85 ou par e-mail à claims082@eurprivileges.com.

* Vous trouverez l'ensemble des documents sur www.eurprivileges.com



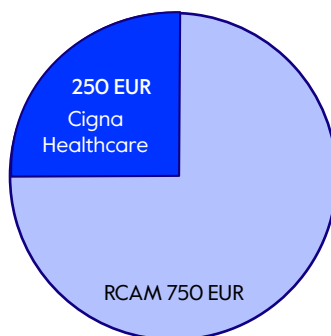
EXEMPLES

Frais d'hospitalisation
suite à une maladie: 1000 EUR
Assurance hospitalisation avec
ou sans couverture accidents

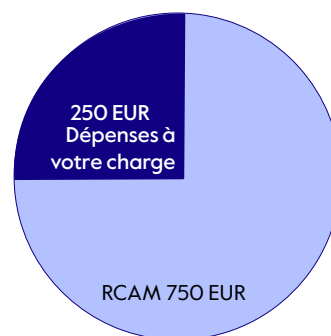


Frais d'hospitalisation
suite à un accident: 1000 EUR

Assurance hospitalisation
avec couverture accidents

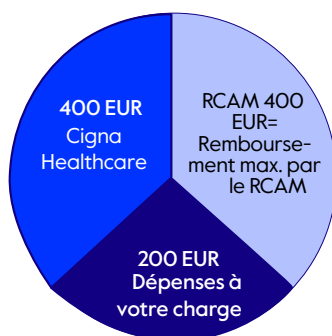


Assurance hospitalisation
sans couverture accidents



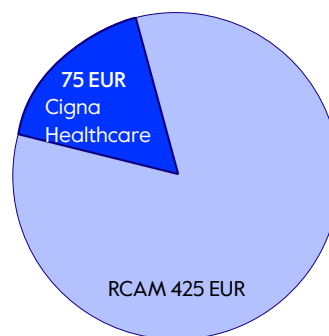
Frais d'hospitalisation suite à une maladie/un accident
avec plafond RCAM: 1000 EUR

Assurance hospitalisation avec ou sans couverture accidents



Frais ambulatoires suite à une maladie/un accident: 500 EUR

Assurance hospitalisation avec ou sans couverture accidents



Si vous avez opté pour la franchise, la première tranche de 100 EUR des frais médicaux est à votre charge.

Comment demander le remboursement de vos frais médicaux?

ÉTAPE 1

Envoyez le décompte de remboursement du RCAM et une copie des factures par la poste ou par e-mail à claims082@eurprivileges.com ou par votre pages web personnelles.

ÉTAPE 2

Cigna Eurprivileges établit un décompte des prestations assurées et rembourse le montant dû. Pour les assurés qui ne sont pas couverts par le RCAM, le remboursement ne peut excéder celui prévu pour les assurés qui sont couverts par le RCAM.

ÉTAPE 3

Vous pouvez consulter tous vos décomptes en ligne sur vos pages web personnelles (après activation du service): www.cignahealthbenefits.com/fr/plan-members.